Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ADSI - TECHNOWEST

(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Marbotin
44, Avenue de Belfort
33700 - MERIGNAC

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cédex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - 44, Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **ADSI - TECHNOWEST** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 10 Juin 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL
représenté par Gilbert ORUEZABAL

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	717	434	283	427
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / avances acpte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outil.				
Autres immobilisations corporelles	37 667	34 378	3 289	6 798
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	183		183	183
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	38 567	34 812	3 755	7 408
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés s/ commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	98 214		98 214	111 161
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	50 097		50 097	88 851
Charges constatées d'avance	4 523		4 523	4 512
ACTIF CIRCULANT	152 834		152 834	204 524
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARITION				
TOTAL DE L'ACTIF	191 401	34 812	156 589	211 932

BILAN

	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	36 193	36 193
Report à nouveau	8 227	6 998
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 837	1 229
Subventions d'Equipement	608	769
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	46 865	45 190
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 481	9 073
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 481	9 073
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15	15
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 534	128 779
Dettes fiscales et sociales	18 693	25 119
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		3 755
DETTES	97 243	157 669
Ecarts de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARITION		
TOTAL DU PASSIF	156 589	211 932

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	649 930	655 343
Reprises et transferts de charge	170 401	193 614
Cotisations		
Autres produits	17 000	17 000
Produits d'exploitation	837 331	865 957
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	76 740	82 650
Impôts et taxes	14 491	26 826
Salaires et traitements	316 168	318 956
Charges sociales	122 399	117 819
Amortissements et provisions	7 061	6 907
Autres charges	297 016	310 999
Charges d'exploitation	833 875	864 158
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 454	1 799
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2	3
Charges financières		
Résultat financier	2	3
RESULTAT COURANT	3 457	1 802
Produits exceptionnels	647	40
Charges exceptionnelles	2 267	613
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 619	-573
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 837	1 229
Contribution volontaire en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total des produits	14 000	14 000
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	14 000	14 000
Personnel bénévole		
Total des charges	14 000	14 000

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

ADSI TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 156 589 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,dégageant un excedent de 1 837 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (Règlement CRC 99-01).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 ans.
* Matériel informatique et logiciel : 3 à 5 ans.
* Mobilier : 4 / 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

Néant

Autres éléments significatifs.

Conformément à l'instruction DGEFP 2009 du 8 juin 2009 et au règlement CE n° 1083/2006, la Plateforme de Gestion des Fonds Européens Interplie "P.G.F.E." a été créée fin 2010 et mutualise la gestion du FSE de l'ADSI Technowest porteuse du PLIE Espace Technowest, du PLIE du Haut Périgord, PLIE des Portes du Sud et du PLIE des Sources.

Les bilans 2014 des actions de l'ADSI Technowest ainsi que de la SAG ont été déposés, pour contrôle et validation, à la PGFE ainsi que les demandes de subvention 2015.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Frais d'établissement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 087		370	717
Immobilisations incorporelles	**1 087**		**370**	**717**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 389		10 722	37 667
Emballages récupérables et divers				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**48 389**		**10 722**	**37 667**
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	183			183
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**183**			**183**
ACTIF IMMOBILISE	49 658		11 092	38 567

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	660	143	370	434
Immobilisations incorporelles	660	143	370	434
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et				
Installations techniques, matériel et outillage				
Installations générales, agencements et				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 591	3 509	10 722	34 378
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	41 591	3 509	10 722	34 378
ACTIF IMMOBILISE	42 251	3 653	11 092	34 812

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clotûre de l'exercice s'élève à 102 737 Euros et se ventile globalement de la facon suivante.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	98 214	98 214	
Charges constatées d'avance	4 523	4 523	
Total	102 737	102 737	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	
Total	

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	36 193			36 193
Report à nouveau	6 998	1 229		8 227
Résultat de l'exercice	1 229	1 837	1 229	1 837
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'équipement	809		202	608
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	45 229	3 066	1 431	46 865

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions .
Méthodes utilisées pour le calcul des provisions pour indemnités de retraite :

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié à 65 ans
Taux d'actualisation 1.75%
Variation annuelle des salaires 2.00%
Taux de charges sociales 40.0%
Méthode de calcul suivant le droit du travail
Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2014

La dette provisionnée au bilan au 31/12/2014 s'élève à 12 481.16 €.
Soit une augmentation de 3 408.16 € à fin 2014.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau des Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	9 073	3 408		12 481
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretiens et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	9 073	3 408		12 481
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :				
Exploitation		3 408		
Financières				
Exceptionnelles				

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clotûre de l'exercice s'élève à 97 243 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	15	15		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 534	78 534		
Dettes fiscales et sociales	18 693	18 693		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	97 243	97 243		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emrunts remboursés sur l'exercice	

Charges à payer

Fournisseurs FNP	2 325
Fournisseurs FNP Actions	
Intérêts courus à payer	15
Autres charges à payer	1 739
Total	

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 523		
Total	4 523		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constatés d'avance			
Total			

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	3	4	4
Employés		5	5	4.91
Ouvriers				
Contrat Unique Insertion	1		1	0.57
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	8	10	9.49

Droit individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour le salarié des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donne pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 824 heures.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

Contributions volontaires

	Du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	14 000	14 000
Dons en nature		
Total	14 000	14 000
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	14 000	14 000
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	14 000	14 000

La contribution volontaire en nature concerne la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Mérignac

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ADSI - TECHNOWEST
(Plie Espace Technowest)
Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Marbotin - Avenue de Belfort - 33700 MERIGNAC

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Détail des conventions significatives attribuées par des organismes au sein desquels des administrateurs de l'ADSI - TECHNOWEST exercent des responsabilités.

Subventions d'exploitation significatives

Origine subvention	Libelle	Montant
Conseil général	Fonctionnement	66 045 €
	Femmes citoyennes	12 500 €
Conseil Régional	Fonctionnement	33 700 €
	Discrimination	7 355 €
	Clauses	2 630 €
Mairie de Mérignac	Fonctionnement	87 250 €
	Chantier insertion	22 750 €
Mairie de Saint Médard	Fonctionnement	37 331 €
	Chantier insertion	7 000 €
Mairie Le Bouscat	Fonctionnement	30 312 €
Organisme intermédiaire Plateforme de Gestion des Fonds Européens Inter PLIE	Fonds Sociaux Européens	225 412 €

Mise à disposition à titre gratuit

Origine subvention	Libellé	Montant
Mairie de Mérignac	Mise à disposition de locaux	14 000 €

Fait à Mérignac, le 10 juin 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
représenté par Gilbert ORUEZABAL